



MOTION

Auteur Grégory Logean, UDC, Vincent Roten, Le Centre, Christian Gasser, SVPO et Steve Delasoie, PLR/FDP

Objet Un steak est un steak !

Date 17/05/2024

Numéro 2024.05.116

Les termes « filets », « steak », « jambon », « saucisse » sont aujourd'hui utilisés à toutes les sauces et cela au mépris de leur signification. Ils sont clairement liés à des produits d'origines animales. L'usage abusif de ces termes par l'industrie des produits à base de végétaux est de nature à créer une confusion auprès des consommateurs et dévalorise le travail de la filière animale.

Conclusion

Dès lors, la présente motion demande au Conseil d'Etat d'adapter la législation cantonale afin d'interdire en Valais, notamment dans l'espace public, la publicité utilisant des termes liés aux produits d'origines animales pour nommer des denrées sans viande. L'adaptation de la législation doit permettre d'établir une liste des dénominations dont l'usage de la publicité, en Valais, serait réservée uniquement aux produits d'origines animales.